

L'association **Alter Alsace Energies** (créée en 1980), assure le conseil en rénovation et la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables auprès des collectivités, particuliers et bailleurs sociaux.

Alter Alsace milite pour un scénario 100% renouvelable en Alsace.

L'action au quotidien des salariés d'Alter Alsace Energies permet de réaliser des économies d'énergie conséquentes, tant au niveau public au sein des collectivités territoriales qu'au niveau des particuliers.

Alter Alsace Energies a participé à la Commission Locale d'information et de Surveillance de la centrale nucléaire (CLIS) depuis sa création,

## **Le projet de technocentre à Fessenheim**

A la lecture du dossier de maître d'ouvrage, du dossier de synthèse et de la feuille de route, Alter Alsace Energies souhaite aborder les points suivants :

- **Durée d'exploitation et le tonnage total traité par la fonderie de métaux TFA**
- **ICPE versus INB**
- **Les opérations réalisées en amont de la fusion (page 48)**
- **Les opérations de décontamination, découpe, grenailage, décapage chimique et tri**
- **La consommation en eau et les rejets d'eaux polluées**
- **Consommation électrique du site**

# Durée d'exploitation et tonnage total traité par la fonderie de métaux TFA

La lecture du dossier du maître d'ouvrage nous permet de savoir qu'il y a un gisement de 492.000 tonnes de métaux TFA, ce qui voudrait dire que l'installation industrielle prévue par EDF durera 40 ans à raison de 20.000 tonnes d'intrants par an soit 800.000 tonnes en tout. Et comme la France souhaite rallonger artificiellement la durée de vie de nos centrales, d'où viendront les métaux TFA pour combler le manque ?

Est-ce qu'EDF s'engage à couvrir le déficit de l'exploitation de cette fonderie de métaux TFA sur toute la durée de vie sans être tentée de le combler avec des métaux TFA provenant d'autres pays ?

## ICPE versus INB

Le dossier du maître d'ouvrage nous dit (page 43) :

Dans le cas du projet Technocentre, la quantité de radioactivité totale ou de radionucléides présents (ou susceptibles de l'être) dans l'ensemble de l'installation **est à tout moment inférieure aux seuils qui amèneraient à le placer sous le régime des INB.**

**Le calcul des facteurs d'activité radiologique (facteur Q) définis dans la réglementation ont permis de montrer que l'installation relevait du statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).**

Nous souhaitons qu'EDF nous apporte tous les éléments de calcul qui lui permette d'affirmer cela.

## ICPE versus INB

Les contrôles décrits notamment dans la feuille de route concernent essentiellement les intrants et les lingots d'acier produits,

Dès lors, on pourrait imaginer un contrôle quotidien de la radioactivité entrante et sortante qui pourrait être affichée publiquement et faire l'objet d'un rapport mensuel à la disposition du public ou d'une commission de surveillance à mettre en place du type de la CLIS de Fessenheim.

De même, est ce que la quantité de radioactivité émise sur le site dans les différentes parties (stockage avant traitement, découpe, four, stockage des aciers après cuisson, effluents gazeux et liquides, déchets (laitiers) issu de la cuisson, déchets ...) sera mesurée ? Ces mesures pourraient aussi faire l'objet d'un affichage public.

Une remarque qui pose question :

« réduire à un niveau aussi bas que raisonnablement possible<sup>48</sup> les doses reçues par les travailleurs de l'atelier de découpe » ce qui ne semble pas être des conditions de sécurité optimales pour les travailleurs.

Nous demandons donc à EDF de préciser quels sont les risques, les mesures de protection des travailleurs, leur suivi médical et les mesures correctives en cas de problème et de nous expliquer ce que veut dire « raisonnablement possible » ?

## Les opérations de décontamination, découpe, grenailage, décapage chimique et tri

Ces activités produisent des effluents gazeux pollués, chargés en poussières et donc potentiellement radioactives.

Est-ce que ces activités sont en milieu confiné et quel est le traitement des effluents gazeux prévu, quel sera le calcul de la hauteur de cheminée, quelles sont les normes de rejets qui seront appliquées à cette activité ?

La question est la même pour le stockage et surtout pour les émissions gazeuses des deux types de four, sachant que les effluents gazeux nécessitent d'abord un refroidissement avant tout traitement. Il pourrait donc y avoir un risque de dispersion de radioactivité.

Nous demandons donc à EDF de décrire la façon de collecter tous ces effluents gazeux et de préciser le procédé d'épuration qui leur sera appliqué.

Quels seront les contrôles effectués par la DREAL, seront-ils uniquement trimestriels ? Est-ce que les mesures de pollution des effluents gazeux faites sur site feront l'objet d'enregistrement en continu avec sauvegarde des données,

Quel que soit le système de traitement de fumées envisagé, celui-ci ne garantit pas 100 % de traitement des polluants, qu'envisage EDF pour mettre en œuvre un système qui irait au-delà des simples normes actuelles applicables à ce type de rejets.

La population appréciera d'avoir dans son voisinage une cheminée qui rejettera des polluants toxiques même en faible quantité qui retomberont pour l'essentiel dans une zone densément peuplée et touristique tout autour du site,



## La consommation en eau et les rejets d'eaux polluées

Il est prévu que le Technocentre prélève de l'eau dans la nappe phréatique, stockée dans le château d'eau du site...

Il n'y a aucune précision concernant les volumes annuels pendant les 5 ans de chantier et les 25 ans d'exploitation du site. Il s'agirait uniquement des eaux sanitaires du site mais aucune mesure de préservation des ressources ne sont prévues par récupération d'eau de pluie par exemple afin de réduire les prélèvements sur la nappe.

Les eaux de voiries et espaces verts après prétraitement et les eaux de toiture seront stockées dans un bassin d'orage : qu'en sera-t-il si cet ouvrage venait à déborder ?

## La consommation en eau et les rejets d'eaux polluées

Quelles sont les mesures de protection du site en cas de rupture de la digue qui le sépare du Grand Canal d'Alsace, sachant que nous sommes en zone sismique.

En effet, la fonderie se retrouvera à plusieurs mètres en-dessous du niveau du Grand Canal d'Alsace et protégé par cette seule digue. Le risque d'immersion du site est donc très grand, qu'advient-il de toute cette radioactivité, une fois noyée par les eaux du Grand Canal ?

## Consommation électrique du site

Elle est évaluée à 60 GWh/an

Alter Alsace Energies œuvre pour un **scénario 100 % ENR pour 2050 en Alsace**

Comment comptez-vous compenser cette consommation électrique afin de ne pas peser sur les ressources d'énergies en Alsace, ou comment comptez-vous participer activement à la réalisation de cet objectif.

Pour donner un ordre de grandeur, la consommation annuelle correspond à la production d'électricité de 300.000 m<sup>2</sup> (30 ha) de panneaux photovoltaïques ou de 8 éoliennes de 4 MW.

# Conclusions

En conclusion, on constate que ce projet présente des risques pour la santé des travailleurs et pour son environnement. Il est implanté sur une nappe phréatique, la plus grande d'Europe, entre et à proximité directe d'un fleuve et d'un canal de navigation, en contre bas et donc soumis à un risque de submersion, un peu comme Stocamine, avec une zone densément peuplée sous les vents dominants et un flux de transport important comportant lui-même des risques, notamment de pollution du Rhin,

Comment EDF compte sécuriser les risques potentiels liés à l'exploitation de cette fonderie, en dépassant le simple cadre réglementaire actuel.

Nous ne souhaitons pas de projet à minima tel qu'il est présenté par EDF pour garantir la sécurité des générations futures.